

Le Président  
du Conseil départemental

Direction des Routes  
Réf : MA-2019A/1686

**Monsieur Jean-Michel DEGAY**  
Président du Pays de La Châtre en Berry  
Maire d'Aigurande  
15, rue d'Olmor  
36400 LA CHÂTRE

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 14 novembre 2019, vous m'avez notifié le dossier concernant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (S.Co.T.) du Pays de La Châtre en Berry arrêté par délibération du 28 octobre 2019.

Après examen des pièces par les services du Département, je vous communique ci-après mes remarques concernant le S.Co.T. :

*Document « Projet d'aménagement et de développement durable » - page 26*

La carte fait apparaître les itinéraires de découverte du paysage.

L'ensemble de ces circuits de découverte, devenus obsolètes, ont été supprimés. Ils ont été remplacés par une mise à jour de la liste des sites signalables, une hiérarchisation de ces sites et la création d'une charte de Signalisation d'Information Locale (S.I.L.) suite au dernier Schéma Directeur de Signalisation Touristique (S.D.S.T.).

*Document « Rapport de présentation volet 3 - Explication des choix retenus et évaluation environnementale » - page 65*

Il est indiqué que le projet de déviation de LA CHÂTRE contournerait cette zone d'activités, en limite de vallée, ce qui risquerait de fragiliser les milieux.

Je vous informe que le Département, après une phase de large concertation afin de statuer sur les enjeux et les contraintes des différents tracés étudiés et considérant que l'utilité publique du projet de contournement n'est pas démontrée, a décidé de ne pas poursuivre le projet.

Les services du Département (M. Nicolas MOREAU - Chef de l'Unité Territoriale de LA CHÂTRE - Tél. : 02.54.62.12.20) se tiennent à votre disposition afin de vous apporter tous les renseignements que vous jugeriez utiles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes meilleurs sentiments.



**Serge DESCOUT**  
Président du Conseil départemental